

SENINGHEM

Bulletin d'informations municipales



>Juillet 2025 numéro 36



Seninghémoises, Seninghémois,

La COMMUNE est, comme chacun le sait, l'échelon administratif de base et l'expression de la démocratie locale. Son enjeu est **d'articuler entre elles, les différences pour en faire quelque chose de commun**, agrémenté bien sûr de l'incontournable et indispensable courtoisie. **Le pari démocratique est de réussir à Vivre Ensemble même dissemblables !**

Actuellement, on en est loin au niveau national. La médiocrité du débat politique actuel ne rassure pas ! Beaucoup préfèrent aujourd'hui l'individualisme. On est parfois tenté de céder à l'envie du repli sur la sphère privée avec une recherche du bonheur paisible avec sa famille et ses amis qui conduit progressivement à un refus de l'engagement collectif.

Ensemble, continuons donc à faire de notre commune, **un lieu où il fait bon vivre !**

En 2024, les dépenses en Investissement ont explosé avec principalement **le gros chantier de rénovation et d'extension de l'école**. Dans un souci d'économies d'énergie, et de conditions « optimum » d'accueil des plus jeunes de nos élèves, ce chantier d'environ 680 000 euros était absolument nécessaire pour nos enfants. Nous leur fournissons désormais les meilleures conditions d'apprentissage possible. Encore merci, aux différents financeurs qui ont permis **cette très belle réalisation**.

L'année 2025 sera **beaucoup plus calme** de façon à préserver nos finances dans un contexte national guère réjouissant. Nous devons veiller à maîtriser nos dépenses de fonctionnement tout en assurant le meilleur service possible à nos concitoyens.

Les **fouilles archéologiques de la zone à urbaniser** où sont prévus les projets d'un lotissement de 13 parcelles et d'un ensemble de logements inclusifs porté par les Délices de Léa ont été réalisées en Janvier. Rien n'a été trouvé et Il faut donc réaliser **l'accès à cette zone** à partir de la rue principale. (projet estimé à 55 000 € HT). Les travaux se dérouleront en 2 phases sur 2025 et 2026. Nous avons les soutiens financiers du Département et de l'Etat.

Par ailleurs, la commune a obtenu le **label « 1 Fleur » des villes et villages Fleuris** de la région Hauts de France. **L'obtention de cette Première Fleur est le fruit d'un effort collectif et de l'engagement des élus en charge du dossier et des employés communaux**. L'ambiance paysagère, la propreté des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine bâti et végétal favorisent **l'attractivité de la commune**. Dès cette année, nous viserons la seconde Fleur. Dans cette optique, **plusieurs parterres ont été réaménagés, le vieux cimetière végétalisé, et des arbres seront plantés**.

Enfin, **704 habitants** ont été recensés en début d'année.

L'ambition municipale, c'est aussi de **favoriser les temps de partage et de convivialité** avec toutes et tous. Rendez- vous donc les 26 et 27 Juillet pour les nombreuses animations de la **Fête Communale**.

Bonne lecture.

Le Maire, Christian TELLIER



EDITO 2

VIE DE LA COMMUNE 3

ZOOM SUR LES TRAVAUX 15

CONSEILS MUNICIPAUX 20

LE BUDGET 21

CCPL 22

ETAT CIVIL 23

INFOS PRATIQUES 24



L'ARBRE DE NOËL COMMUNAL ET DES DIVERSES ASSOCIATIONS

Le 17 décembre 2024, les enfants de la commune ont pu recevoir le cadeau qu'ils avaient préalablement choisi des mains du Père Noël aidé par le conseil municipal, après avoir assisté à un spectacle de magie. Les employés communaux ont également reçu leur colis de Noël



Arbre de Noël du club « Cabar'elles Danse » et de l'association sportive USSNV



REMISE DU LABEL 1ERE FLEUR



La générosité naturelle
Generosity by nature

Hauts-de-France
Tourisme

20
24

SENINGHEM

Région
Hauts-de-France

Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITE DE VIE

Fait à Lens, le 11 décembre 2024

Xavier BERTRAND
Président de la Région
Hauts-de-France

Daniel FASQUELLE
Président de Hauts-de-France
Tourisme

Mady DORCHIES-BRILLON
Co-présidente du jury régional
Villes et Villages Fleuris

Patricia POUPART
Co-présidente du jury régional
Villes et Villages Fleuris



De manière posthume, tout le monde est pétri de qualités.

Mais pour toi Claudine, ce n'était pas de la langue de bois ! Tu avais **toutes les qualités** qu'on attend d'un élu.

Tu étais un **exemple d'honnêteté, d'intégrité, de dévouement, de bienveillance et surtout digne de confiance**.

Appréciée par tout le monde, avec un **capital sympathie inépuisable**, tu as donné sans compter pour ton village et ses habitants. Tu étais une **figure incontournable de la commune**.

Pendant toutes ces années, tu t'es énormément impliquée dans la vie de notre village, de ses habitants, et de ses enfants ! Tu ne comptais pas ton temps pour ta commune.

Tu participais toujours très activement à **l'organisation de toutes les manifestations**.

En 2024, SENINGHEM a obtenu pour son fleurissement, le label « 1 Fleur » en partie grâce à toi. Tu emmenais le jury lors de la visite annuelle et mettait en application les conseils donnés.

Présidente, à sa création, de l'Association de Sauvegarde du Patrimoine de SENINGHEM, avec d'autres bénévoles, tu fus à l'origine de la restauration complète de La Chapelle Notre des Dames des Fièvres, puis en 2004, de la restauration du Porche côté Est de l'église.

Malgré la maladie, fin Novembre, tu avais tenu à assister à la réunion du Conseil Municipal. Tu avais aussi voulu, comme chaque année, **t'occuper personnellement** du colis offert aux membres du personnel communal, ainsi qu'aux Anciens du village.

Jean D'Ormesson disait : « Il y a quelque chose de plus fort que la mort, c'est la présence des absents dans la mémoire des vivants ».

Christian TELLIER, Maire de SENINGHEM



BÛCHE DE NOËL ET GALETTE DES ROIS AU CLUB DE L'AMITIE



SOIREE THEATRE DU CLUB DE L'AMITIE



DISTRIBUTION DE COMPOST



Mise à disposition de compost gratuit pour les habitants du village. Merci aux employés communaux qui ont assuré la distribution.

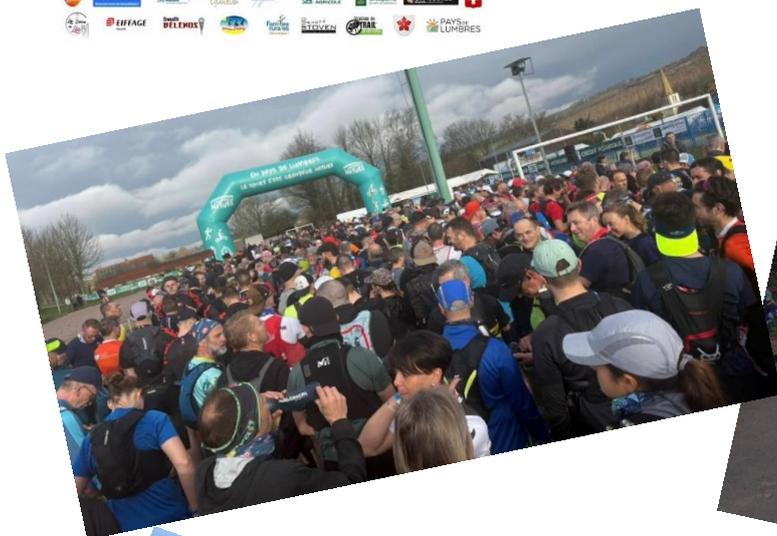


OPERATION « NETTOYONS LA NATURE »



TRAIL EVASION 2025

La 16^{ème} édition du « Trail evasion » qui s'est déroulée dimanche 23 mars, connaît toujours autant de succès : environ 2400 personnes au total (1400 coureurs et 1000 marcheurs) rassemblées pour une bonne cause (soutien du projet de logement inclusif en milieu rural)



CEREMONIE COMMEMORATIVE

Samedi 12 Avril 2025 s'est tenue une cérémonie de commémoration du pilote des Forces Françaises Libres Claude Beasse qui s'écrasa sur la commune de Seninghem le 12 avril 1942.

À la mémoire du Sgt Claude Béasse, Pilote des Forces Aériennes Françaises Libres dans la R.A.F.

Volant sous le pseudonyme de Jim Rammond. Tué au combat aérien le 12 avril 1942 à bord de Spitfire Vb 222 Squadron. Tombé sur le territoire de Seninghem.

ANTIQ'AIR FLANDRE/ARTOIS - LES AMIS D'ANTAN - MUNICIPALITE de SENINGHEM





La traditionnelle chasse aux œufs de Pâques a eu lieu le dimanche 20 avril sur le stade, organisée par la municipalité et le comité des fêtes. Une résolution d'énigmes attendait les plus grands avec deux paniers garnis à la clé !





CEREMONIE COMMEMORATIVE DU 8 MAI 1945



Mr Le Maire, en compagnie du Président des Anciens Combattants de Seninghem, du Porte Drapeau, a déposé une gerbe du souvenir au pied du monument aux Morts.



« LES DELICES DE LEA » : ASSEMBLEE GENERALE ET RESULTAT DU TRAIL EVASION



Vendredi 16 mai a eu lieu l'assemblée générale « des délices de Léa » et la publication des résultats du TRAIL EVASION en PAYS de LUMBRES 2025. 27503€ ont été récoltés, qui alimenteront les fonds pour le projet de logements inclusifs et du restaurant d'application.

Merci aux 2400 participants, aux fidèles et nombreux partenaires et aux 180 bénévoles. Rendez-vous l'année prochaine pour Courir AVEC et POUR des Enfants Extraordinaires !



FETE DES VOISINS



Encore une fête des voisins réussie ! Vendredi 23 mai, à l'initiative du comité des fêtes et par une météo clémente, 80 personnes se sont réunies pour partager un moment de convivialité !

SORTIE AU BOWLING PAR LE COMITE DES FETES



ZOOM SUR LES TRAVAUX



DENEIGEMENT DES VOIES COMMUNALES

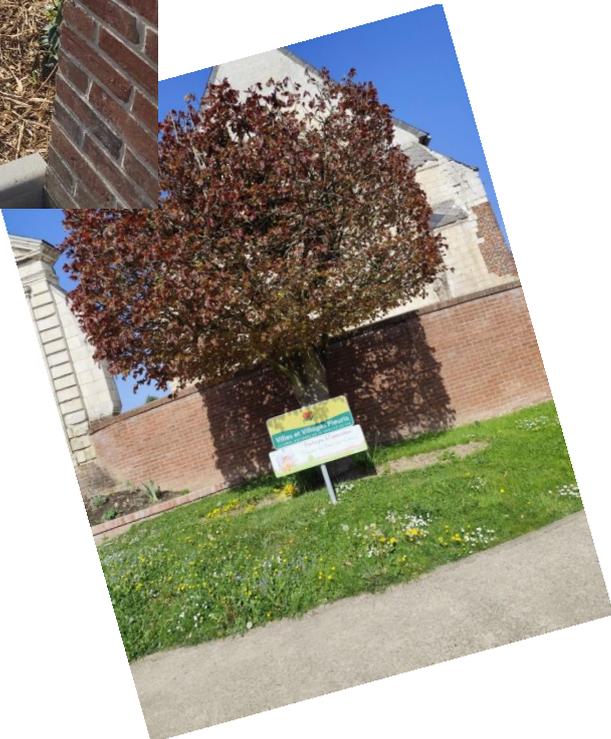
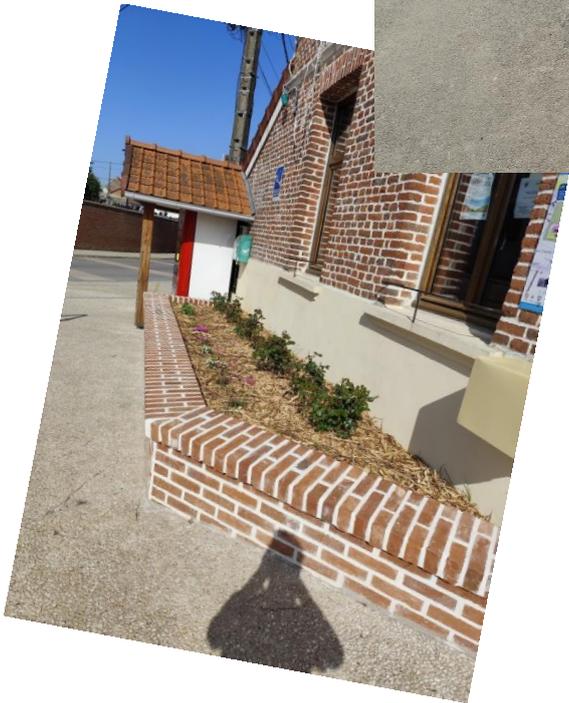
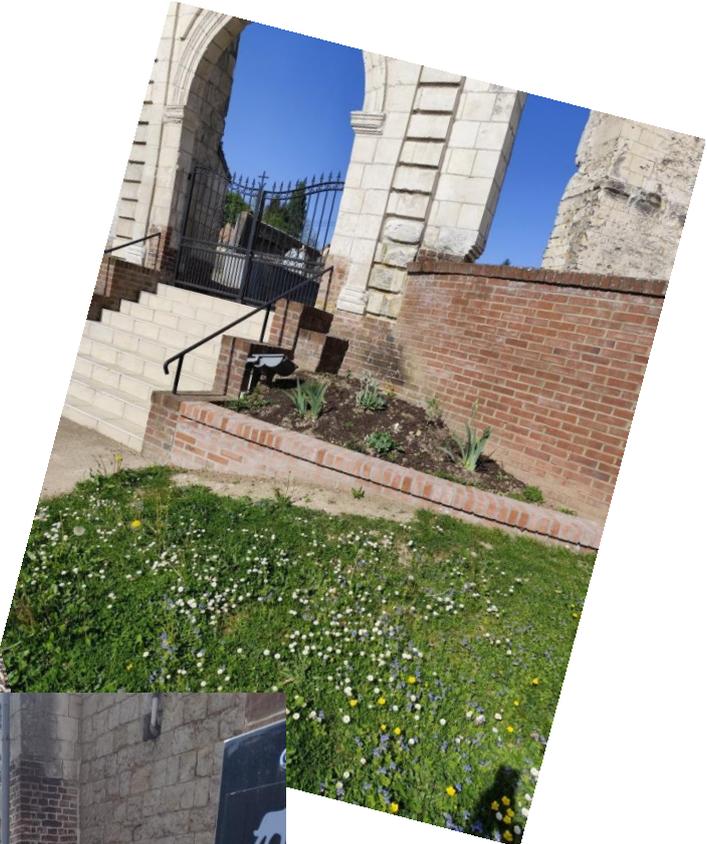
Félicitations aux employés communaux pour leur efficacité et leur intervention appropriée sur l'ensemble du village, après l'épisode neigeux de janvier.



ENTRETIEN DES HAIES DU CIMETIERE ET PARTERRES DE LA SALLE



CREATION DE PARTERRES AUTOUR DE L'ÉGLISE ET DEVANT LA MAIRIE



REFECTION DU CHEMIN DE LA VALLEE DU PARC



ENGAZONNEMENT DU CIMETIERE



POSE D'UNE CLOTURE AUX ABORDS DE LA SALLE



REUNION DU 22 JANVIER 2025



- **Reprise du Trail Café** : Le prix pour la cession du bail commercial est fixé par « 1000 cafés » à 15000€. Une candidate s'est manifestée pour l'instant, Mme Manon Impines
- **Désignation d'un nouveau délégué suppléant à la CCPL** : Mr Paul Henri Avart est nommé à l'unanimité
- **Projets 2025** : Proposition de Mr le maire, du remboursement du prêt relais, d'une 1^{ère} phase de l'accès à la ZAU et d'une remise en état de l'allée piétonne
- **Dématérialisation des actes auprès de la préfecture obligatoire** : Une convention est établie avec le CDG62 qui propose ce service
- Un rappel sur la non divagation des chiens est adressé aux propriétaires concernés



Retrouvez l'intégralité
des comptes rendus
sur le site
<http://seninghem.fr/>

REUNION DU 17 FEVRIER 2025



- **Trail café** : Un nouveau candidat s'est manifesté, Mr Gréaux. Il présente son projet
- **Election d'un second adjoint sur demande de la préfecture** : Mr Jean-Claude Millamon, seul candidat, est élu avec 13 voix. Mr le maire donne délégation à Mr Philippe DUVAL (sport, associations, espaces verts) en remplacement de Mr Millamon. Mme Sylviane Lardeur devient déléguée au RPI
- **Tarifs annexes du centre de loisirs** : Fixation du tarif de l'heure de garderie à 1.5€ et du tarif de la nuitée de camping à 4€ par enfant. La garderie périscolaire adoptera le même tarif
- Renouvellement des conventions avec les communes voisines pour le centre de loisirs



REUNION DU 3 AVRIL 2025



- **Présentation et vote du budget 2025** : il s'équilibre à **751835.5€** en fonctionnement et à 405600.5€ en investissement. Il est accepté à l'unanimité.
- **Le taux de taxe foncière bâtie passe de 38.76 à 40.50**. le tarif des concessions au cimetière évolue, le prix du m² est fixé à 70€ pour les habitants du village et à 120€ pour les extérieurs.
- **Gérance du Trail Café accordée à Mme Manon Impines après vote du conseil**
- **Avis défavorable** du conseil municipal concernant l'épandage des boues des stations d'épuration de St-Omer
- **Présentation d'un projet éolien sur le secteur vers le Val d'Acquin**

REUNION DU 26 MAI 2025



- **Présentation du projet éolien par la Sté RP Global** : Après délibération, et mise au vote (10 voix pour, 1 voix contre et deux abstentions) le conseil municipal, décide d'accepter la réalisation des analyses de préféabilité, 1^{ère} étape de ce projet éolien porté par RP Global
- **Présentation du Plan Communal de Sauvegarde par Mr Le Maire** et approbation du conseil municipal
- **Présentation du programme fête du 14 Juillet et animations de la ducasse 26/27/28 Juillet** : Un hommage à Mme Claudine MORVILLE, 1^{ère} Adjointe décédée, sera réalisé à la salle le 14/07
- **Taxe d'Aménagement** : Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le taux de la taxe (2%)

LE BUDGET 2025

Composition du budget de la commune

Le budget est la formalisation en chiffres des orientations définies lors du débat d'orientation budgétaire. Le budget de la commune est divisé en deux sections : le fonctionnement et l'investissement. Le budget prévisionnel s'élève à **1 157 436 €** pour l'année 2025.

Le budget de fonctionnement de la commune représente 751835.5 €. Il se compose des recettes générées par la perception de prestations de services, des dotations de l'État et des impôts et taxes. Il permet d'assurer toutes les dépenses nécessaires à la gestion courante des services municipaux, notamment les charges de personnel et les charges à caractère général : électricité, chauffage, etc...

Le budget d'investissement représente quant à lui 405600.5 €. Il est composé de recettes perçues de dotations de l'État et de subventions, du solde N-1, de transfert du fonctionnement. Ces recettes permettent à la commune de réinvestir dans des projets d'aménagement et d'équipement. Dans le budget d'investissement, il faut distinguer le financement des projets et travaux, du remboursement du capital de la dette.

Zoom sur les projets financés en 2025

- Travaux de voirie 63174.6€
- Achats divers 2000€
- Travaux en régie (voirie, bâtiments) 10000€
- Autres travaux (réserve église et chapelles) 45900€
- Remboursement du capital des emprunts et prêt relais: 225750€



Taux d'imposition communaux

Rappel des taux 2024:

- Taux de Taxe sur le Foncier bâti 38.76%
- Taux de Taxe sur le Foncier non bâti 42,59%
- Taux de Taxe d'habitation sur les résidences secondaires 12%

Le taux de taxe sur le foncier bâti évolue en 2025 pour passer à 40.5%.

EVOLUTION DE LA COLLECTE DES DECHETS

Mesdames, Messieurs, Chèr.e.s habitant.e.s du Pays de Lumbres,

Comme annoncé en début d'année lors des réunions publiques organisées par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres et par voie des courriers qui vont ont été adressés, **la collecte des déchets va connaître des changements à compter du 2 juin 2025.**

Au dos de ce message, vous recevez **vos nouveaux calendriers de collecte** (également consultables sur le site internet de la CCPL www.ccplumbres.fr - rubrique déchets), à une période où votre communauté de communes renouvelle son marché pour les 5 années à venir. La collecte en porte à porte a été attribuée à la société ASTRADEC.

Les offres proposées permettront une économie globale annuelle de l'ordre de 110 000 € HT/an (à tonnage équivalent). Cette baisse du montant du marché est une bonne nouvelle et va dans le sens de la trajectoire que nous avons choisie collectivement et servira à pouvoir récompenser les bons comportements dans le cadre de la TEOMI - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative.

Cette baisse a été rendue possible grâce à la liberté laissée aux prestataires de pouvoir organiser leurs moyens techniques et humains sans leur imposer les jours de collecte.

Le calendrier de collecte s'en trouve ainsi remanié. De nouvelles habitudes à prendre, d'autant que dorénavant, **le bac des ordures ménagères, le bac noir, sera collecté tous les 15 jours**, même fréquence que pour le bac jaune. Par ailleurs, pour les habitants de certains hameaux, la collecte sera simplifiée puisqu'ils sont désormais sur le même calendrier que leur commune de rattachement.

Ces derniers mois, moins de la moitié des bacs noirs étaient présentés chaque semaine. Dorénavant, votre bac noir sera donc collecté une semaine sur deux, permettant une baisse progressive de la fiscalité via la TEOMI. Les usagers déjà respectueux et impliqués sur le sujet verront leur fiscalité baisser.

Les équipes de la CCPL se tiennent à votre disposition pour répondre à vos questions et ASTRADEC sera également mobilisé pour faciliter la transition. A titre d'exemple, des collectes supplémentaires de collecte des bacs jaunes sont prévues début juin pour garantir la collecte effective de tous les bacs sans rupture de service lors du passage d'un calendrier à un autre.

Les efforts de chacune et chacun commencent à porter leurs premiers fruits car dès ce début d'année, nous constatons **une baisse marquée des tonnages des ordures ménagères de 12% sur les 4 premiers mois de l'année** par rapport à l'année précédente, avant même que la tarification incitative ne soit effective.

**Poursuivons et accentuons les efforts pour la meilleure trajectoire possible.
Un grand pas pour la planète, un petit geste pour chacun.
Tous mobilisés pour la réduction et la valorisation des déchets !**

Christian LEROY, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
André CORDIER, Vice-Président à l'Optimisation des déchets



Calendrier 2025 des collectes de déchets ménagers Communes de Seninghem - Nielles-les-Bléquin - Bléquin Ledinghem - Vaudringhem

	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
DI	1 MA	1 VE	1 LU	1 ME	1 SA	3 LU	1
LU	2 ME	2 SA	2 MA	2 JE	2 DI	2 MA	2
MA	3 JE	3 DI	3 ME	3 VE	3 LU	3 ME	3
ME	4 VE	4 LU	4 JE	4 SA	4 MA	4 JE	4
JE	5 SA	5 MA	5 VE	5 DI	5 ME	5 VE	5
VE	6 DI	6 ME	6 SA	6 LU	6 JE	6 SA	6
SA	7 LU	7 JE	7 DI	7 MA	7 VE	7 DI	7
DI	8 MA	8 VE	8 LU	8 ME	8 SA	8 LU	8
LU	9 ME	9 SA	9 MA	9 JE	9 DI	9 MA	9
MA	10 JE	10 DI	10 ME	10 VE	10 LU	10 ME	10
ME	11 VE	11 LU	11 JE	11 SA	11 MA	11 JE	11
JE	12 SA	12 MA	12 VE	12 DI	12 ME	12 VE	12
VE	13 DI	13 ME	13 SA	13 LU	13 JE	13 SA	13
SA	14 LU	14 JE	14 DI	14 MA	14 VE	14 DI	14
DI	15 MA	15 VE	15 LU	15 ME	15 SA	15 LU	15
LU	16 ME	16 SA	16 MA	16 JE	16 DI	16 MA	16
MA	17 JE	17 DI	17 ME	17 VE	17 LU	17 ME	17
ME	18 VE	18 LU	18 JE	18 SA	18 MA	18 VE	18
JE	19 SA	19 MA	19 VE	19 DI	19 ME	19 VE	19
VE	20 DI	20 ME	20 SA	20 LU	20 JE	20 SA	20
SA	21 LU	21 JE	21 DI	21 MA	21 VE	21 DI	21
DI	22 MA	22 VE	22 LU	22 ME	22 SA	22 LU	22
LU	23 ME	23 SA	23 MA	23 JE	23 DI	23 MA	23
MA	24 JE	24 DI	24 ME	24 VE	24 LU	24 ME	24
ME	25 VE	25 LU	25 JE	25 SA	25 MA	25 JE	25
JE	26 SA	26 MA	26 VE	26 DI	26 ME	26 VE	26
VE	27 DI	27 ME	27 SA	27 LU	27 JE	27 SA	27
SA	28 LU	28 JE	28 DI	28 MA	28 VE	28 DI	28
DI	29 MA	29 VE	29 LU	29 ME	29 SA	29 LU	29
LU	30 ME	30 SA	30 MA	30 JE	30 DI	30 MA	30
	31	31	31	31	31	31	31

■ Bac couvercle noir ordures ménagères

■ Bac couvercle jaune - tri sélectif des déchets recyclables

RAPPEL :

Veillez à sortir vos bacs la veille au soir du jour de collecte. Tous les déchets déposés en dehors des bacs ne seront pas collectés. La collecte est assurée les jours fériés.

Collecte avancée pour le Nouvel An, la collecte du bac noir aura lieu le mercredi 31 décembre 2025 uniquement pour les communes de Nielles-les-Bléquin, Seninghem et Bléquin.

Collecte décalée pour le Nouvel An, la collecte du bac noir aura lieu le vendredi 2 janvier 2026 uniquement pour les communes de Vaudringhem et Ledinghem.

Pour contacter le Service prévention des déchets de la CCPL
03 21 12 94 92
ou tri@ccplumbres.fr

Pour toutes demandes de bacs ou remplacements de couvercles, rendez-vous sur le site Communauté De Communes, cc-paysdelumbres.fr/fr/vivre-et-habiter/les-dechets



ETAT CIVIL

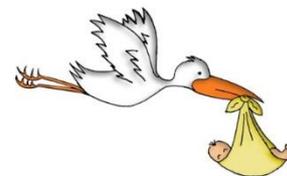


NOS JOIES ET NOS PEINES...

LA CIGOGNE EST PASSEE...

• **Lucas, Fabrice, Aurélien SERGENT**, est né le 17 Février 2025 à BLENDÉCQUES de Fabrice SERGENT et de Amélie HORNOY, domiciliés n°51 rue Principale à SENINGHEM

• **Marie, Pauline ERIPRET**, est née le 1er Avril 2025 à St Martin Boulogne de William ERIPRET et de Pauline WYBAILLIE, domiciliés 13 rue Hamet à SENINGHEM



NOUS AVONS EU LA DOULEUR DE PERDRE

• **Madame Claudine MORVILLE née Catoën**, âgée de 75 ans, domiciliée 1 impasse de la Madeleine 62380 Senninghem, est décédée le Lundi 30 Décembre 2024



INFOS PRATIQUES

MAIRIE

90 rue Principale - 62380 SENINGHEM 03.21.39.63.81

- mairie-seninghem@wanadoo.fr

- **Mairie ouverte au public** : - le lundi de 16h à 18h30, le Mercredi de 10h à 12h30, le Vendredi de 10h à 12h30

- **Le Maire sera présent** : - le Lundi de 17h30 à 18h30 et le Vendredi de 10h30 à 12h.

- une prise de rendez-vous est également possible

En cas d'urgence, contacter le Maire ou l'un des deux adjoints



DECHETTERIE DE LUMBRES

Les horaires sont les suivants :

horaires d'été : 9h à 18h30 du lundi au samedi

Dimanche : Fermé

<http://www.smla.fr/>

RAPPEL : Les déchèteries sont fermées les jours fériés

MAISON DES SERVICES DU PAYS DE LUMBRES

1, chemin du Pressart -62380 LUMBRES

03 21 12 94 94 accueil@ccplumbres.fr

Les horaires sont les suivants :

Du lundi au vendredi : 8h30 – 12h30 / 13h30 – 17h

Ouverture décalée le mercredi jusqu'à 19h et le 1er et 3ème samedi de chaque mois de 9h à 12h

<http://www.cc-paysdelumbres.fr/>

LES NUMÉROS UTILES

MAIRIE de BAYENGHEM

03 21 95 03 04

MAIRIE de COULOMBY

03 21 39 65 88

MAIRIE de SENINGHEM

03 21 39 63 81

ECOLE de BAYENGHEM

09 63 26 80 06

ECOLE de COULOMBY

03 21 38 59 18

ECOLE de SENINGHEM

03 91 92 22 47

CANTINE de SENINGHEM

03 21 93 11 01

STADE de SENINGHEM

03 21 97 94 78

MÉDECIN de GARDE

03 21 71 33 33

PHARMACIE de GARDE

0 825 74 20 30

CH de ST OMER

03 21 88 70 00

CH de BOULOGNE/MER

03 21 99 33 33

CENTRE ANTIPOISON LILLE

0 800 59 59 59

SOS MAINS & DOIGTS LESQUIN

03 20 95 75 72

GENDARMERIE de LUMBRES

03 21 39 64 17

15

SAMU

17

Police
Gendarmerie

18

Pompiers

112

Toutes
urgences

INFORMATION MUNICIPALE

CHANGEMENT DE MODE DE SCRUTIN

AUX PROCHAINES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2026
POUR LES COMMUNES DE MOINS DE 1 000 HABITANTS

➔ Une loi votée en avril 2025 a modifié le mode d'élection du conseil municipal de la commune.

Qu'est-ce qui va changer pour moi, en tant qu'électeur ?

- 1 Les candidats devront déposer une liste paritaire et respecter une alternance homme / femme, ou inversement.

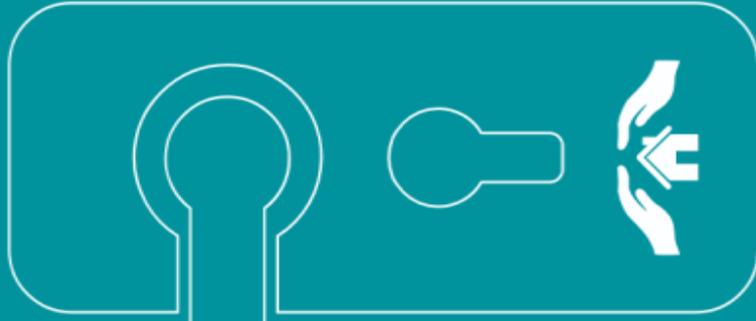


- 2 Les électeurs ne pourront plus utiliser le panachage, c'est-à-dire rayer certains candidats ou les remplacer par d'autres.

ATTENTION
 Chaque bulletin de vote barré ou modifié sera déclaré comme NUL.



Contre les cambriolages,



ayez
les bons
réflexes!

AU QUOTIDIEN

PROTÉGEZ LES ACCÈS

- **Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable**, d'un moyen de contrôle visuel (ocilleton), d'un entrebâilleur.
- **Installez des équipements adaptés et agréés** (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

SOYEZ PRÉVOYANT

- **Photographiez vos objets de valeur**. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.
- **Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur**. Conservez vos factures.

SOYEZ VIGILANT

- **Changez les serrures de votre domicile** si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.
- **Fermez la porte à double tour**, même lorsque vous êtes chez vous.
- **Faites attention à tous les accès**. Ne laissez pas de clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.
- Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, **assurez-vous de son identité**. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.
- Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.
- **Placez en lieu sûr** vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.
- Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.



Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

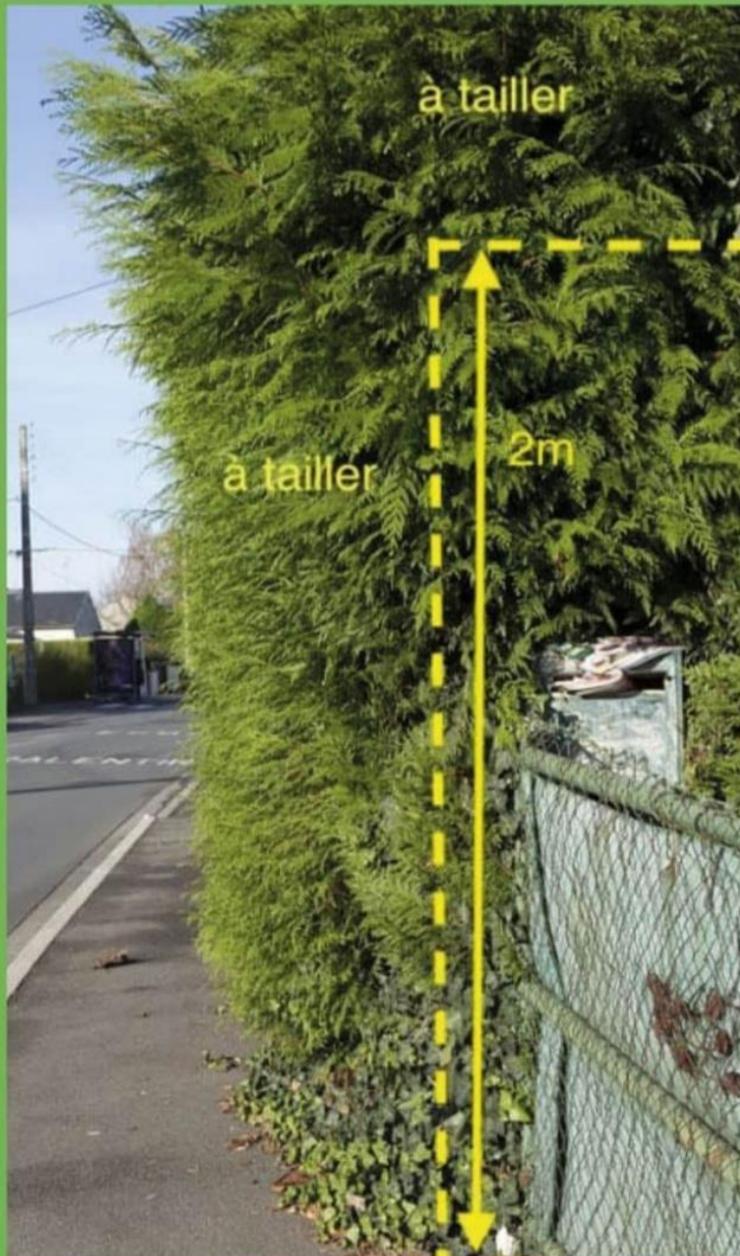
NE COMMETTEZ PAS D'IMPRUDENCE

- **N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés**.
- **Ne laissez pas vos clés sous le paillason**, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.
- De nuit, en période estivale, **évituez de laisser les fenêtres ouvertes**, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.
- Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

QUELQUES RAPPELS !

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

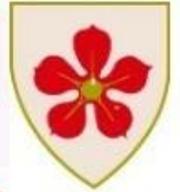
En bordure des voies publiques, l'élagage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**



**Les dépôts de tonte
de gazon sur les
accotements sont
interdits !**



ENTRE VOISINS SOYONS MALINS

CES PETITS GESTES QUI FONT
TANT DE BIEN !



**CHOISIR
LE BON MOMENT
C'EST IMPORTANT**



Les travaux bruyants sont interdits
en dehors des horaires suivants:

- du lundi au vendredi de 8h à 20h
- le samedi de 8h à 19h
- le dimanche et jours fériés de 10h à 12h

NON RESPECT = **Amende possible**

ici à
SENINGHEM
on ne brûle pas
les déchets verts !

Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, en vertu des dispositions de l'article 10 et 103A du règlement sanitaire départemental.

Que faire de ses déchets verts ?

- les utiliser en paillage ou en compost
- les déposer en déchetterie

Brûler des déchets verts, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres vivants et l'environnement.

**CHOISIR
LE COMPOSTAGE
ET PAS LE BRÛLAGE
des déchets verts !**

BRÛLAGE = **Amende possible**



DERNIERES ACTUALITES !

- **Permanence de la mairie du 11 au 23 août :**

- Jeudi 14/08 de 9h30 à 12h

- Jeudi 21/08 de 9h30 à 12h



- **Bienvenue aux nouveaux habitants** qui sont invités à se faire connaître en mairie
- **Dans le village et les hameaux, la vitesse est limitée à 50km/h !** Pensez aux enfants, au respect des priorités à droite, aux dangers imprévisibles...
- **Le recensement est obligatoire pour tous, filles et garçons dès 16 ans**
- **Rappel annuel** : Les propriétaires et les locataires sont tenus de balayer et nettoyer devant leur habitation y compris trottoir et caniveau. L'égilage des haies le long des voies communales est également à faire chaque année
- Nos agents recenseurs, **Mme CHOCHOY Marie-Claire et Mme BOURBIAUX Nadège, vous remercient vivement** pour votre accueil et votre participation active lors du recensement de début d'année !
- Une demande de permis de construire ou une déclaration préalable (surface entre 5 et 20m²) est obligatoire pour vos travaux ! **Attention : Un contrôle du service « Droits des sols » est possible !**

PROCHAINES MANIFESTATIONS !

- **Dimanche 29 Juin : Fête des écoles du RPI**
- **Lundi 14 Juillet : Fête Nationale Tir à l'Arc au stade**
- **Samedi 26/ Dimanche 27 Juillet : DUCASSE (Randonnée, Brocante, Pétanque, Jeux, Repas Dansant, Feu d'Artifice)**
- **Lundi 28 Juillet : Fête du Centre de Loisirs**
- **Samedi 20 Septembre : Repas des Aînés à Chantauvent (avec transport)**
- **Dimanche 12 Octobre : Concours de Cartes organisé par le Club de l'Amitié**
- **Samedi 18 Octobre : Soirée années 80, Moules-Frites organisé par le Comité des Fêtes**
- **Mardi 11 Novembre : Armistice 1ere Guerre Mondiale**
- **Vendredi 19 Décembre : Arbre de Noël**
- **Mercredi 31 Décembre : Réveillon organisé par le Comité des Fêtes**

SENINGHEM

DUCCASSE

**SAMEDI
26 JUILLET**

16h: Randonnée 7 ou 12 Km,
Départ de la salle « A.Sauvage »,
Inscriptions à partir de 15h.
Sandwich et boisson à l'arrivée.

**LUNDI
28 JUILLET**

19h30: Spectacle du centre de loisirs
Salle « A.Sauvage » Restauration

**DIMANCHE
27 JUILLET**

8h/18h: Brocante rue principale
9h/12h: Concours de pétanque au stade
11h/14h/16h: Déambulation danseuses
brésiliennes à travers la brocante et au stade .
16h30: Jeux inter-associations
tickets manèges aux enfants de la commune.
18h: Spectacle de Danse avec Cabar'elles
19h: Cochon grillé sur réservation,
et **Soirée dansante avec « Isabelle »**
23h30 : Feu d'artifice



**Atractions
foraines
les 3 jours**

Mairie de SENINGHEM - Tél: 03.21.39.63.81



VIDE-GRENIER

SENINGHEM



BROCANTE

DIMANCHE 27 JUILLET 2025

de 8h à 18h

2€ les 4m

Inscriptions jusqu'au 21/07

par dépôt ou envoi du bulletin papier

Renseignements par SMS ou tél après 18h au 0669646988

Mail: cdf.seninghem@laposte.net

Bulletin d'inscription au dos →